



## obtention la nationalité

Par **Iamri hamid**, le 17/12/2011 à 19:21

je suis de mère de nationalité française

je suis adulte résidant dans l'algerie marié avec enfants  
désire rejoindre ma mère qui est actuellement âgé et se trouve seule sans la prise en charge  
ou un aide

je voudrait un aide de savoir si j'ai le droit d'obtenir la nationalité par filiation ou qu'est ce que  
je doit faire  
merci de votre soutient cordialement

Par **youris**, le 17/12/2011 à 23:05

bjr,  
êtes-vous né en france ?  
quelle est votre année de naissance ?  
si votre mère est française voit l'article du code civil ci-dessous:

Section 1 : Des Français par filiation

Article 18 En savoir plus sur cet article...

Modifié par Ordonnance n°2005-759 du 4 juillet 2005 - art. 17 JORF 6 juillet 2005 en vigueur  
le 1er juillet 2006

Est français l'enfant dont l'un des parents au moins est français.

mais il vaut mieux demander au consulat de france car es lois en ce domaine varient souvent.  
cdt